

COMMISSION DES FINANCES.

Séance du jeudi 1er Juin 1922

La Séance est ouverte sous la Présidence de M. RIBOT,
Président d'âge.

PRESENTS : MM. RIBOT. MILLIES-LACROIX. HENRY BERENGER.
A. BERARD. DE SELVES. G. CHASTENET. MILAN. PAUL DOUMER. F. DAVID.
CLEMENTEL. SERRE. ROY. BOIVIN-CHAMPEAUX. J. MOREL. LEBRUN. R. G. LEV
BIENVENU MAHIN. LE COLONEL STUHL. GUILLIER. LEON PERRIER.
SCHAMECK. P. PELISSE. R. BESNARD. R. RENOULT. DAUSSET. BUSSON-
BILLAULT. BOUDENOOT. JEANNENEY. DEBIERRE. LE GENERAL HIRSCHAUER.

.....

- NOMINATION DU PRESIDENT.

M. LE PRESIDENT.- La Commission est appelée à élire son
Président. Si personne ne réclame la ^{scrutin} sanction, j'invite M. Mil-
liès-Lacroix à prendre place au fauteuil, qu'il occupe avec tant
de dévouement et d'autorité. -(Applaudissements).

Présidence de M. MILLIES-LACROIX, Président.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons maintenant à compléter notre
Bureau en choisissant deux Vice-Présidents et deux secrétaires.

La Commission décide de maintenir en fonctions, les Vice-
Présidents et les Secrétaires sortants, c'est-à-dire d'une part
MM. A. BERARD et DE SELVES, d'autre part MM. Chastenet et Milan.

En conséquence le bureau de la Commission est constitué
ainsi qu'il suit :

Président: M. MILLIES-LACROIX.

Vice-Présidents: MM. ALEXANDRE BERARD et DE SELVES.

Secrétaires: MM. CHASTENET et MILAN.

La Commission décide ensuite de maintenir en fonctions
le Rapporteur Général sortant, M. HENRY BERENGER.

M. LE PRESIDENT prononce le discours suivant:

nomination du
Rapporteur Général
de la Commission.

DN

Discours

prononcé le 1er juin 1922, à la Commission des Finances du Sénat par M. MILLIÈRE-LACROIX Président, en ouvrant la première Séance de la Commission nommée pour l'examen du budget de l'exercice de 1923.

mes chers collègues

Mes premières paroles, au nom de la Commission des Finances seront pour exprimer notre gratitude profonde envers la Haute-Assemblée qui nous a fait le grand honneur de renouveler notre mandat conformément aux propositions respectives des groupes politiques du Sénat.

Nous voyons en cette décision une marque non équivoque de la haute confiance dont la Commission des Finances jouit auprès de la Haute-Assemblée, de l'approbation entière donnée par nos collègues à nos travaux antérieurs. C'est donc pour nous un encouragement à continuer à suivre la voie dans laquelle nous nous étions délibérément engagés, à savoir, le contrôle incessant et laborieux des Finances publiques.

Ce premier devoir accompli, j'en ai un plus doux à remplir au nom de mes collègues du bureau que vous venez de nommer et au mien. Nous sommes, tout à la fois, émus et fiers, de la manifestation spontanée par laquelle vous avez bien voulu nous désigner pour occuper la place et le rang auxquels nous avait appelés la précédente Commission.

Nous vous en remercions du fond du coeur. Afin de nous montrer dignes de l'honneur dont vous nous avez investis, il n'y a pas d'effort que nous ne tentions pour diriger vos travaux activement et avec impartialité.

M. le Rapporteur Général à qui incombera pour la deuxième fois la lourde charge que vous lui avez confiée, lui consacrera le talent, la volonté et la haute conscience dont il a fait preuve devant vous et devant le Sénat.

J'adresse, en votre nom, à notre nouveau collègue, M. Henry Roy, le salut de bienvenue. La collaboration de son active intelligence et de ses connaissances administratives et juridiques nous sera précieuse.

Qu'il me soit permis, au moment où le Gouvernement nous ayant fait distribuer le projet de budget de l'exercice 1923, de rappeler les conditions regrettables dans lesquelles la Commission précédente et le Sénat lui-même, furent saisis du budget de l'exercice 1922.

Adopté par la Chambre des Députés le 14 décembre 1921, nous fûmes conviés par le Gouvernement à en hâter précipitamment l'examen afin de donner au Sénat les moyens matériels de voter ce budget le 31 décembre.

Après avoir protesté énergiquement contre un tel procédé qui ne laissait à la Commission des Finances, et au Sénat, ni le temps ni la liberté d'esprit nécessaires pour une oeuvre financière aussi considérable que l'examen et le vote d'un budget de 25 milliards, nous nous inclinâmes cependant devant les vives instances du Gouvernement, mais nous primes acte de l'engagement solennel que l'effort exceptionnel qui nous était demandé serait compensé, à l'avenir, et tout au moins pour 1923, par la présentation des Budgets au Parlement, à date normale, c'est-à-dire dans les premiers mois de l'année, afin de permettre à la Chambre, de procéder à ses travaux d'études, à ses débats publics, et au vote final du Budget dans le courant de la grande session ordinaire du Parlement.

C'est sur la promesse qui nous fut faite et sous la condition que le Sénat serait saisi, au plus tard, dès l'ouverture de la session extra-Ordinaire du Budget de l'exercice 1923, que la Commission des Finances et la Haute-Assemblée se résignèrent

non sans protestations véhémentes apportées à la tribune, à étudier, et à voter le Budget de 1922, en vue d'éviter de revenir aux douzièmes provisoires.

Pouvons-nous espérer que seront réalisés les promesses et les engagements que je viens de rappeler ? Je ne vous cache pas, mes chers Collègues, qu'en l'état des travaux de la Chambre, je n'ose personnellement y compter et c'est avec un sentiment de tristesse, que je ne saurais dissimuler, que j'ouvre à cette heure les travaux de la Commission des Finances du Sénat. A vrai dire, nous n'avons à faire aucun reproche à l'autre Assemblée, cela dépasserait d'ailleurs nos droits, mais il nous sera permis de rappeler qu'au moment où le Parlement a interrompu ses travaux, pour les vacances habituelles des fêtes de Pâques, nous avons signalé les dangers d'une trop longue séparation. Nos avertissements ne furent pas écoutés, et, c'est ainsi que se produisent les événements que nous avons prévus.

Une autre constatation nous attriste hélas ! à un plus haut point encore. Il vous souvient des difficultés que rencontre l'équilibre du budget de 1922.

Par la voix de votre précédent Rapporteur Général, l'honorable M. Henry Chéron, vous vous étiez élevés contre les moyens auxquels le Gouvernement et la Chambre des Députés s'étaient crû obligés de recourir pour équilibrer le Budget.

En présence d'un ensemble de dépenses s'élevant à 24 milliards 630 millions le Budget de 1922 a présenté 19 milliards 832 millions de recettes normales, 3 milliards 550 millions de ressources exceptionnelles et enfin 1 milliard 320 millions d'emprunt compensé, à la vérité par 1 milliard 500 millions d'amortissement.

Or, le budget proposé par le Gouvernement pour l'exer-

cice de 1923, se présente dans des conditions plus fâcheuses encore. Nous nous garderons, à l'heure où la Commission des Finances de l'autre Assemblée se livre à l'étude de ce budget, d'empiéter sur ses prérogatives en ouvrant prématurément une discussion à ce sujet. Mais nous ne pouvons cependant laisser passer sans exprimer nos regrets les plus vifs, la vue d'un Budget se soldant en plus de 1.125 millions de recettes exceptionnelles, par un emprunt de 4 milliards; le tout sans préjudice de l'emprunt qui est la seule ressource du Budget de la reconstitution des pays libérés et des pensions de la guerre, l'Allemagne persistant toujours dans sa défaillance. Si de tels moyens budgétaires recevaient la consécration des Chambres, si comme on le leur propose on laissait au temps seul le soin d'apporter amélioration à la situation financière embarrassée présente, n'est-il pas à craindre qu'il en soit bientôt des finances publiques de la France comme de celles des pays à finances avariées ?

Non, j'ose le dire, ce n'est pas le temps qui doit apparaître comme le facteur indispensable de notre rénovation financière. Ce n'est pas à un système basé sur 3 ou 4 années de déficit budgétaire, à couvrir par l'emprunt, que nous devons demander les possibilités de vaincre les difficultés en présence desquelles nous a placé la guerre et la carence de l'Allemagne.

Un devoir impérieux s'impose au Gouvernement et au Parlement: Pour sortir de nos embarras, le mal, dans toute sa profondeur, ayant été découvert, il importe d'y remédier sans plus attendre, avec abnégation, sans hésitation par les compressions réelles et indispensables et par les sacrifices nécessaires.

Nous formons le voeu que, s'armant de courage civique le

Gouvernement et la Chambre des Députés, sachent trouver les solutions compatibles avec l'honneur et l'intérêt bien entendu de la France.

C'est dans cet espoir que je vous convie, mes Chers Collègues, à vous mettre résolument au travail, afin de vous rendre dignes de la confiance dont vous avez été investis par la Haute-Assemblée. Votre ordre du jour est suffisamment chargé pour occuper le temps qu'il nous reste à courir jusqu'à la clôture de la session ordinaire. Permettez-Moi de vous signaler parmi les travaux, qui sont pendants devant la Commission : La réforme monétaire en Alsace-Lorraine ; le règlement définitif du contrôle des dépenses engagées ; le projet de loi sur le privilège du Trésor, en matière des bénéfices de guerre ; les réformes proposées par la Chambre et par le Gouvernement aux législations concernant le chiffre d'affaires et la taxe de luxe. L'urgence de nos délibérations notamment sur ces deux dernières affaires si importantes ne vous échappera pas en raison de l'émotion publique.

Je vous invite, en conséquence, Messieurs, à fixer d'ores et déjà, le jour de votre plus prochaine réunion où ces questions devront être débattues. M. le Rapporteur Général est prêt, à vous soumettre, dès à présent, le résultat de ses études sur ces différents projets.

En même temps j'ai l'honneur de prier MM. les Rapporteurs spéciaux de vouloir bien se mettre en mesure de présenter devant la Commission les rapports qui leur incombent, et dont je leur fais tenir les bordereaux.

Mais que cela ne les empêche point de se livrer au contrôle des dépenses engagées sur le budget de l'exercice 1922. Ce sera pour eux la meilleure préface à l'examen du budget de 1923.

Ce discours est accueilli par les applaudissements unanimes des membres de la Commission.

Tout en ~~d'~~associant à ces applaudissements, M. PAUL DOUMER fait observer que le budget de 1922, vis-à-vis duquel M. LE PRESIDENT vient de se montrer un peu sévère, réalisait un sérieux effort d'équilibre, puisque si un emprunt de 1.300 millions de francs y était prévu parmi les voies et moyens, un amortissement de 1.500 millions y figurait parmi les dépenses; aussi suffirait-il d'une atténuation de la crise économique pour que ce budget, ^{est,} qui d'ailleurs l'oeuvre commune du Gouvernement et des Chambres, et dont l'exécution se poursuit, balance finalement ses dépenses avec ses recettes. Il serait souhaitable qu'on pût en dire autant du budget de 1923.

M. LE PRESIDENT.- Je suis d'accord avec M. DOUMER. Au surplus, jeme suis borné dans mon discours à faire de simples constatations; je n'ai élevé aucune critique contre le budget de 1922.

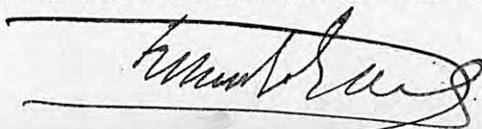
La Commission décide de maintenir en fonctions les rapporteurs spéciaux des différents budgets. Toutefois, en remplacement de M. PERCHOT, qui a cessé de faire partie de la Commission et sur la proposition de M. LE PRESIDENT, elle nomme M. ROY rapporteur spécial du budget du ravitaillement.

D'autre part, sur la proposition de M. LE RAPPOTEUR GENERAL, elle nomme M. ROY rapporteur spécial du budget d'Alsace et Lorraine.

Enfin M. F.DAVID ayant exprimé le désir d'être déchargé de l'avis à émettre au nom de la Commission sur le projet de loi relatif au développement des irrigations et à l'amélioration de l'alimentation publique dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et de Vaucluse au moyen des eaux du Verdon, M. LEON PERRIER est nommé rapporteur de cet avis.

La séance est levée à 16 heures 50 minutes.

Le Président de la Commission des Finances,



mination des rap-
porteurs spéciaux
des différents
budgets.

signation du
rapporteur d'un
avis à émettre
par la commission.